

11 juin 2009 -13:15

Ordre du jour du Conseil des ministres du 12 juin 2009

Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda - Ne pas publier dans la presse.

Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda - Ne pas publier dans la presse.

- Nomination de la directrice générale adjointe de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
- Régie des bâtiments: prise en location de bâtiments pour le SPF Justice et pour la Police fédérale
- Octroi d'une garantie de l'Etat à certaines opérations relatives au sauvetage de Fortis Banque SA
- Les indépendants en difficultés financières entrent temporairement en ligne de compte pour l'assurance sociale en cas de faillite
- Diminution du ticket modérateur pour les visites du médecin à domicile pour les enfants de moins de 10 ans
- L'emploi en temps de crise :
 - maintien des droits en matière de sécurité sociale en cas de maladie professionnelle
 - octroi d'une carte de restructuration dans le cadre de faillites, de fermetures ou de liquidations d'entreprises
 - nomination des membres de la Commission "Plans d'entreprise"
- Fraude sociale : accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions concernant la coordination des contrôles
- Approbation d'une nouvelle série de projets dans le cadre du plan global
- Encadrement des mesures judiciaires alternatives : transfert du projet de l'asbl De Alverberg
- Convention avec la Corée du Sud concernant l'entraide judiciaire en matière pénale

A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.premier.be.